

## Arrêté Préfectoral

L'arrêté n°69-2016-12-22-001 du 22 décembre 2016 autorise les agents de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) et les personnels des entreprises mandatées à pénétrer sur des propriétés privées afin de réaliser les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national sur le territoire des communes du département du Rhône.

## Neige et Verglas

Pour vous permettre de saler les trottoirs situés devant vos propriétés, dont le déneigement vous incombe, nous vous rappelons que 4 bacs à sel en libre-service sont à votre disposition : parking St Antoine, école primaire, angle rue d'Albon, Avenue de la Baty et angle rue Berlioz/rue Bizet.

Les rues dont les noms suivent, appartiennent au réseau routier départemental. Le Conseil Général en assure le déneigement et le salage. Toute réclamation relative à ces voies doit donc être exprimée auprès de la Maison du Département du Rhône (M.D.R), 1 avenue du Général Leclerc à Anse. Tel : 04.74.09.95.80. Il s'agit de :

La route de Charnay (RD 100E), la route de St Antoine (RD 100E), la route de Marcilly (RD 16E), la route de Lozanne (RD 30), la route de Villefranche (RD 30), la route de Civrieux (RD 30E).

## Recensement Militaire

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire à partir de 16 ans. En 2017, ce sont donc les jeunes gens nés en 2001 qui devront effectuer cette démarche. L'attestation de recensement est nécessaire à l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP-BEP-BAC-Permis de conduire... Vous devez vous présenter en Mairie à compter de votre date anniversaire avec le livret de famille et votre carte nationale d'identité.

L'attestation de recensement est fournie en exemplaire unique, aucun duplicata ne pourra être délivré.

## Informations

Le stationnement de tous les véhicules à moteur est INTERDIT sur tous les espaces verts, les parcs et les jardins publics de l'ensemble du territoire de la Commune.

La Mairie ne recommande jamais d'entreprises pour des travaux. Méfiez-vous des démarcheurs, des faux agents EDF, Poste... Si vous avez un doute, faites le 17 ou le 112 depuis un portable.

## AGENDA

**Mercredi 8 et**

**Jeudi 9 février**

Balayage mécanisé des rues - **POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ, NE LAISSEZ PAS VOS VÉHICULES STATIONNER SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

**Mardi 14 février**

Permanence Mission Locale  
De 14h à 17h  
Salle Méliès –  
9 rue des Varennes  
Contact : 04 74 02 91 50

**Vendredi 10 et 24 février**

Ramassage du Tri sélectif

**Conseil Municipal**

Jeudi 2 février à 20h30

**Du 18 février au 6 mars au matin**  
Vacances scolaires

**Permanences adjoints sur RDV de 10h à 12h :**

Samedi 4 février  
Michel BURBANT  
Communication, social

Samedi 11 février  
Pascale BAY  
Information, culture

Samedi 18 février  
Yves CHALANDON  
Affaires scolaires, petite enfance

Samedi 25 février  
Evelyne BOIGEOL  
Environnement, cadre de vie



## Autorisations de Sortie du Territoire

---

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- d'une pièce d'identité valide : carte nationale d'identité ou passeport en fonction des exigences du pays de destination ;
- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), formulaire Cerfa 15646\*01, complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Il n'y a pas besoin de se déplacer. L'AST prend la forme d'un formulaire accessible sur le site [www.service-public.fr](https://www.service-public.fr) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>) et à remettre complété et signé au mineur. L'AST sera demandée aux points de sortie du territoire français.

## Scolaire / Enfance

---

**Halte-garderie** : Les demandes d'inscription pour l'accueil régulier à la Ribambelle pour l'année 2017-2018 se feront en contactant le service petite enfance de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ([www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com)). Le dossier de préinscription est à compléter avant le 15 avril. Le formulaire est disponible en Mairie et à la Ribambelle, qui est à votre disposition pour tous renseignements. Concernant l'accueil occasionnel, vous pouvez prendre contact directement avec la Ribambelle au 04.72.54.72.70 à partir du 15 mai 2017.

## Manifestations

---

### Classes en 7

Assemblée générale des classes en 7 vendredi 3 février à 20h, Maison des Associations, salle A1. Habitants de Chazay et dont l'année de naissance se termine par un 7, nouveaux et anciens, petits et grands, les classes en 7 « merveilles de Chazay » seraient heureuses de vous accueillir dans les différentes décades pour faire la fête des conscrits dans les rues du village les 28 et 30 avril 2017 dans la convivialité et la bonne humeur ! Si vous n'êtes pas encore inscrits, contact : [classes7.chazay@free.fr](mailto:classes7.chazay@free.fr)  
Président David ARGOLAS 06.76.92.93.94 – Secrétaire Valérie FONTERET 06.80.98.03.22  
Secrétaire adjointe Fabienne TRUEL 06.73.39.61.47  
Vente de brioches samedi 18 mars matin.

### Musée des Pierres Dorées

Assemblée Générale le 10 février et non le 3 février 2017.

### Club Soleil d'Automne

Jeudi 16 mars, conférence sur la magnétothérapie à partir de 9h avec petit-déjeuner et repas offert.  
A 14h30 : loto – 12 parties avec buvette à volonté. Salle de l'Orangerie.  
Activités ouvertes aux personnes de 60 ans et plus.

## Numéros utiles :

### Médecins de garde en Février :

04/05 : Dr GONZALEZ (Quincieux) 04.78.08.18.17  
11/12 : Dr BARROIS (Dommartin) 04.78.43.52.72  
18/19 : Dr ESTANOVE (Chazay) 04.78.43.07.84  
25/26 : Dr BEN ABDALLAH (Lozanne)  
04.78.43.77.61

### Pharmacies de garde :

Dimanche 5 février : ANSE  
Dimanche 12 février : LACENAS  
Dimanche 19 février : BOIS D'OINGT  
Dimanche 26 février : LIERGUES